

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

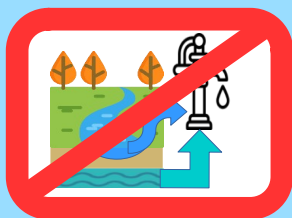
Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE niveau 2/4



**INTERDICTION ENTRE
11h et 18h**
des prélèvements dans un
forage, puits ou source ou
dans un canal



INTERDICTION
retrait pompe mobile et
tout autre dispositif de
pompage
INTERDICTION
des rejets directs dans
les cours d'eau



INTERDICTION
de prélever dans une
fontaine pour un autre
usage que
l'abreuvement



RÉDUCTION
De 50 % de l'alimentation des
étangs et plans d'eau. Pour les
retenues sur cours d'eau
débit entrant = débit sortant



INTERDICTION
de remplir et vidanger les
piscines et spas familiaux
> 1m³
(hors première mise en eau
après construction de 23h à 7h)



INTERDICTION
de remettre à niveau les
piscines et spas familiaux
entre 7h et 23h



INTERDICTION
de laver les
véhicules à domicile
(hors stations
professionnelles équipées
de lances haute pression
ou de recyclage de l'eau
à 70 %)



LIMITATION
des lavages de véhicules
en station professionnelle
équipée :
- de lances haute pression
- d'un recyclage de l'eau de
minimum 70 %
- d'un portique muni d'un mode
ECO



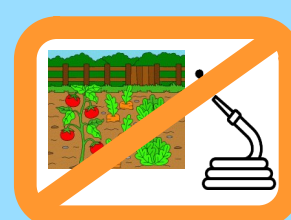
INTERDICTION
de laver les voiries privées
(hors impératif sanitaire ou
sécuritaire) et les toitures,
terrasses, façades et autres
surfaces imperméabilisées
(sauf si réalisé par des
professionnels)



INTERDICTION
jeux d'eau des
particuliers ou des
collectivités sauf si
l'eau utilisée est
recyclée ou en cas
d'activation du niveau 3
du plan canicule



**INTERDICTION
ENTRE 11h et 18h**
d'arroser les végétaux
privés (pelouses, massifs
floraux et ornementaux,
plantes en pot/jardinière,
arbres d'ornement et haies,
toitures végétalisées,
cimetières...)



**INTERDICTION
ENTRE 11h et 18h**
d'arroser son jardin
potager

Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Politique-et-enjeux-de-l-Eau/Secheresse-et-gestion-quantitative/Secheresse>

Et sur les sites internet :

<https://vigieau.gouv.fr/> et <https://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr>